

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021A20841](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021A20841)

---

Dossier numéro : 2018-09-07/23

## Titre

7 SEPTEMBRE 2018. - Accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 30-04-2021 page : 41279

Entrée en vigueur : indéterminée

---

## Table des matières

Art. M

---

## Texte

Article M.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 30-04-2021, p. 41279)